



## TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### CONSEIL SYNDICAL

**REUNION DU 03 AVRIL 2017**

**Date de la convocation : 27 Mars 2017**

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### DELIBERATION N°04/2017-13 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET- GARONNE NUMERIQUE

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement numérique » suivant la norme comptable M4,

Vu la délibération n°06/2016-06, du 20 juin 2016, relative à la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique, approuvant la participation de chaque membre aux projets d'investissement,

Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT,

Vu l'article L52212-19-4 du CGCT,

Vu la délibération n°12/2016-04 du 14 décembre 2016 relative au débat d'orientation budgétaire 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Administrative et Finances réunie le 6 février 2017,

-----

Ce budget annexe est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité Syndical du 14 décembre 2016.

Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat. Ce budget annexe est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2017, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à 11 691 716,32 euros et se décompose de la façon suivante :

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

**Section de fonctionnement**

• **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 310 691,22 euros, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	71 824,07
	012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000
	65	Autres charges de gestion courante	20
	66	Charges financières	129 727,93
	67	Charges exceptionnelles	290
	022	Dépenses imprévues	15 000
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>231 862</b>
Dépenses d'ordre			78 829,22
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>78 829,22</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>310 691,22</b>

**1 – Charges à caractère général**

En 2017, ce chapitre comporte :

- des frais de fourniture d'électricité relatifs à la montée en débit cuivre et à la fibre optique,
- des frais de maintenance relatifs aux Boucles locales radio et à la fibre optique,
- des frais d'annonces et d'insertions dans le cadre de marchés publics,
- des frais d'assurance,
- des redevances, droit de passage et servitude diverses.
- les commissions d'engagement des deux emprunts contractés par Tarn-et-Garonne Numérique.

**2 – Charges de personnel et frais assimilés**

Ces charges correspondent à un montant estimé de « personnel affecté au budget annexe 2017 » et reversé au budget principal 2017.

**3 – Autres charges de gestion courante**

Ces charges sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année.

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

4 – Charges financières

Ces charges correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt,
- au rattachement des intérêts d'emprunt des mois de novembre et décembre 2017 à l'exercice 2017.

5 – Charges exceptionnelles relatives au paiement éventuel d'intérêts moratoires et pénalités

6 – Dépenses d'ordre de fonctionnement liées aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 310 691,22 euros, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	258 055
	75	Autres produits de gestion courante	28 950,10
	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 500,12
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>288 505,22</b>
Recettes d'ordre			22 186
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>22 186</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>310 691,22</b>

1 – Subvention exceptionnelle d'exploitation

Cette subvention exceptionnelle d'exploitation des membres s'élève à 258 505 euros.

Les recettes d'exploitation n'étant pas suffisantes à ce jour pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle des membres au budget de fonctionnement du budget annexe 2017, d'un montant de 258 055 euros HT, réparti conformément à l'annexe ci-jointe à la présente délibération.

2 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes correspondent aux recettes d'exploitation des réseaux créés ou mis à disposition par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique.

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

3 – Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 est de 1 500,12 euros.

4 – Recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 22 186 euros correspondant à l'amortissement 2017 de subvention reçues.

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euros HT
Dépenses réelles	001	Déficit d'investissement reporté	44 462,74
	020	Dépenses imprévues	40 000
	16	Emprunts et dettes assimilés	381 413
	20	Immobilisations incorporelles	174 800
	23	Immobilisations en cours	10 718 163,43
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>11 358 839,22</b>
Dépenses d'ordre			22 186
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>22 186</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>11 381 025,22</b>

1 - Déficit d'investissement reporté

Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 est de 44 462,74 euros.

2 - Dépenses imprévues

Le montant des dépenses imprévues est estimé à 40 000 euros.

3 - Emprunts et dettes assimilés

Cette charge de 381 413 euros correspond au remboursement du capital des deux emprunts contractés par le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

4 - Immobilisations incorporelles

Le montant des immobilisations incorporelles s'élève à 174 800 euro et correspond à :

- des frais d'étude :
  - o Accord cadre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique
  - o Marché coordonnateur SPS (mesure de sécurité sur chantiers)
  - o Etude ERDF Point de raccordement mutualisé
- des frais d'insertion relatif à la publication d'avis ou d'attribution de marchés

5 - Immobilisations en cours

Le montant du poste de charges « Immobilisation en cours » s'élève à 11 358 839,22 euro réparti de la façon suivante :

- Marché montée en débit et extension du réseau Boucle Locale Radio (BLR) pour les Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et des Deux Rives,
- Maintenance ponctuelle du réseau BLR,
- Travaux en cours sur l'actif « fibre optique » de la Communauté de Communes Terres des Confluences,
- Travaux de raccordement « boucle optique » pour les Communauté de Communes Terres des Confluences et des Deux Rives,
- Un reste à réaliser de 2016 d'un montant de 9 760 612 euro, correspond au marché de montée en débit cuivre attribué à Orange à l'automne 2016,
- Une cession en pleine propriété du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne vers le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

6 - Dépenses d'ordre d'investissement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux amortissements 2017 de subventions reçues.

• Recettes d'investissement

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	1 131 196
	16	Emprunts et dettes assimilés	10 171 000
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>11 302 196</b>
Recettes d'ordre			78 829,22
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>78 829,22</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>11 381 025,22</b>

1 - Subventions d'investissement reçues

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

Ces recettes se décomposent ainsi :

- Subventions en annuité liées aux actifs « fibre optique » mis à disposition,
- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82,
- Subvention d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et des communes membres.

Il est à noter que concernant la subvention d'équipement des membres, elle s'effectuera sous forme d'annuités, sur 20 ans, dans les mêmes conditions pour chacun. Le montant de la subvention de chaque EPCI est calculé selon une grille départementale unique garantissant la péréquation départementale. Pour chaque composante technique, un mécanisme unique de coût forfaitaire est ainsi proposé à chaque EPCI.

Concernant les mises à disposition d'infrastructures et d'équipements auprès de Tarn-et-Garonne Numérique, chaque membre continue, via le budget annexe « Aménagement numérique » à payer les dépenses et à bénéficier des recettes liées à ces biens. Ces dépenses et ces recettes viennent ajuster la subvention d'équipement annuelle propre à chaque EPCI.

2 - Emprunts et dettes assimilés

Un reste à réaliser de 2016 d'un montant de 10 171 000 euros, correspond aux deux emprunts réalisés par Tarn-et-Garonne Numérique, a été reporté sur le budget annexe 2017.

3 – Recettes d'ordre d'investissement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux amortissements 2017 des immobilisations incorporelles et corporelles.

**DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2017, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2017, tel que présenté en annexe
- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'exploitation du budget annexe, le principe d'une règle de calcul de la subvention exceptionnelle de chaque membre, identique à celle adoptée pour les investissements, par délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, soit une répartition des coûts par composante technologique inhérents aux investissements inscrits dans le budget annexe, garantissant la péréquation départementale entre les membres

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **05 AVR. 2017**

Fait à Montauban, le  
**05 AVR. 2017**  
Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le **05 AVR. 2017**



Handwritten signature of Jean-Philippe Besiers.



**ANNEXE DELIBERATION N°04/2017-13**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT NUMERIQUE » DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-**  
**GARONNE NUMERIQUE**

**PARTICIPATION DES MEMBRES**  
**AU BUDGET ANNEXE 2017 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**

*Année 2017 en euros HT*

Membres	Exploitation <i>(subvention exceptionnelle)</i>	Investissement <i>(subvention d'équipement)</i>
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	2 395	111 820
Communauté de Communes des Deux Rives	14 158	111 890
Communauté de Communes Terres des Confluences	71 258	160 740
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	4 294	6 100
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	8 801	18 880
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	2 763	1 759
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	17 535	43 644
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	8 579	24 327
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	3 277	9 293
Commune de Reynies	197	557
<b>Total EPCI et communes</b>	<b>133 258</b>	<b>489 010</b>

<b>Département du Tarn-et-Garonne</b>	<b>124 797</b>	<b>576 077</b>
---------------------------------------	----------------	----------------

Vu pour être annexé à la  
délibération  
n°04/2017-13  
du 3 Avril 2017

Fait à Montauban, le 05 AVR. 2017

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

